Syndicat **N**ational **U**nitaire des **I**nstituteurs, **P**rofesseurs d'Ecole et **P**EGC
Section des Hauts-de-Seine
Fédération **S**yndicale **U**nitaire

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

SNUipp-FSU 92
Charlotte BOEUF
Pascal HOUDU
Secrétaires généraux

Nanterre, le lundi 9 décembre 2013

Monsieur WUILLAMIER
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
Centre administratif départemental
167/177 av Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Objet : attribution des stages de formation continue

Monsieur le Directeur Académique,

La dernière CAPD avait comme principal point à l'ordre du jour l'attribution des stages dans le cadre de la formation continue. L'administration a annoncé qu'une dizaine d'enseignants se verraient refuser un stage au motif du nombre trop élevé de départs dans leur école. Or, ces collègues avaient le barème nécessaire pour partir. Nous sommes bien évidemment conscients que l'arrivée dans une école d'un trop grand nombre de personnels ~~en~~ « sans formation » ou « en cours de formation » risque d'en désorganiser le fonctionnement. Alors qu'il y a encore quelques années existait une brigade de remplacement dédiée prioritairement aux stages, cette année, et pour la première fois, aucun moyen brigade ne sera utilisé dans le cadre de la formation continue. Lors de la CAPD, vous avez alors pris l'engagement de permettre à ces collègues de partir et avez demandé aux services de trouver les solutions nécessaires, notamment en plaçant sur ces postes des brigades. Le document modifié devait nous parvenir au plus tard vendredi 29 novembre, la CAPD , ayant eu lieu le mardi 26 novembre. Lundi 2 décembre au matin, n'ayant reçu aucune information, nous nous sommes adressés à la D1D et le soir nous recevions un mail nous annonçant qu'en fait il n'y aurait aucune modification. Nous nous sommes alors adressés à vous, via votre secrétariat, le soir même afin d'avoir des éclaircissements. Nous avons ensuite contacté par téléphone et par courriel à trois reprises votre cabinet. Deux semaines après la CAPD, nous n'avons à ce jour aucune réponse de votre part sur ce point. Tant sur le fond que sur la forme, tout cela est inacceptable, d'autant plus que nous avons appris que depuis vendredi 6 décembre les collègues peuvent consulter les résultats sur le serveur GAIA.

Nous en concluons donc que vous avez décidé de revenir sur une décision que vous avez vous-même prise lors de la CAPD. Nous sommes bien évidemment choqués d'un tel revirement. Est-ce là votre conception du paritarisme ? En remettant en cause une décision de CAPD, c'est à la fois la délégation du personnel que vous méprisez, et au travers elle toute la profession. Nous ne pourrions accepter que les CAPD ne soient que des chambres d'enregistrement lors desquelles aucune évolution n'est possible, ni que des décisions que vous avez actées ne soient pas mises en application. En prenant cette décision quel message envoyez-vous à la profession ? Alors que dans notre déclaration à cette même CAPD, nous réaffirmions la nécessaire confiance entre les personnels et leur administration, nous constatons que le chemin est encore long.

Nous continuons de demander que les collègues qui avaient le barème pour partir en formation puissent obtenir un stage cette année.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assuré, monsieur le Directeur Académique, de notre profond attachement au paritarisme et au service public d'éducation.

Charlotte BŒUF et Pascal HOUDU, co-secrétaires généraux du SNUipp-FSU92

✉ **3 bis, rue Waldeck-Rochet 92000 Nanterre**
☎ **01 47 24 16 40 - 🗐 01 47 25 52 49 – snu92@snuipp.fr**